

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 25 AVRIL 2016 À 19 H**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (194-04-2016);
2. Adoption de l'ordre du jour (195-04-2016);
3. Adoption du règlement numéro 599 décrétant des travaux de réfection de pavage sur diverses parties de rues dans le cadre du programme TECQ III (196-04-2016);
4. Adoption du règlement numéro 635 décrétant des travaux de pavage de la couche d'usure sur la rue de la Sœur-Marie-Rose (197-04-2016);
5. Adoption du règlement numéro 658 décrétant des travaux de gestion de l'érosion et de stabilité de talus en bordure du canal de dérivation de la rivière Mascouche (198-04-2016) ;
6. Adoption du règlement numéro 659 décrétant le remboursement à la MRC Les Moulins des coûts reliés aux travaux de retraits d'embâcles, de protection contre l'érosion et de stabilisation des talus du tronçon d'un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon, près de la place du Gryon et de la rue de la Coulée (199-04-2016);
7. Adoption du règlement numéro 660 décrétant des travaux d'inspection télévisée des réseaux d'égouts dans diverses rues dans le cadre du programme TECQ III (200-04-2016);
8. Adoption du règlement numéro 1001-262 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de retirer le nombre de logements minimal ou maximal autorisé par terrain dans les zones 0464-91 (Domaine du Parc) et 9364-35 (Angora) et la modification de diverses dispositions particulières dans la zone 0464-91 (Domaine du Parc) (201-04-2016);

9. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (202-04-2016);
10. Adoption de soumission – réfection de pavage des coupes 24 heures et 72 heures (203-04-2016);
11. Adoption de soumission – modification du système de ventilation et ajout de contrôle à l'étage du 3630, rue Émile-Roy (204-04-2016);
12. Adoption de soumission – aménagements extérieurs pour le nouveau pavillon Napoléon-Gauthier (205-04-2016);
13. Adoption de soumission - travaux de réaménagement de l'intersection de la montée des Pionniers et de l'entrée du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur ainsi que la mise aux normes des systèmes de détection et la synchronisation des feux de circulation de la montée des Pionniers (206-04-2016);
14. Reconduction du contrat pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes pour la deuxième année de renouvellement avec la société NORDIKeau inc. (207-04-2016);
15. Adhésion au programme de mise en valeur intégrée (PMVI) de la société Hydro-Québec – projet de restauration et d'amélioration d'un milieu humide du corridor de biodiversité Urbanova (208-04-2016);
16. Nomination des représentants de la Ville sur le conseil d'administration de la Cité GénérAction 55+ (209-04-2016);
17. Période de questions;
18. Levée de la séance (210-04-2016).

Donné à Terrebonne, ce 22^e jour du mois d'avril 2016.

Me Denis Bouffard, avocat
Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
25 AVRIL 2016**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 25 avril 2016 à 19 h à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Claire Messier
Michel Morin	Stéphane Berthe
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Nathalie Bellavance et Messieurs les conseillers Marc Campagna et Frédéric Asselin.

RÉSOLUTION NO : 194-04-2016

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 195-04-2016

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 196-04-2016

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le règlement décrétant des travaux de réfection de pavage sur une partie des rues Villeneuve, des Primevères, des Perdrix, des Pélicans, Plaza, Antonio, Figaro, Florence, Angelo, Marco, des Furets, Jacques, Marie-Josée, Johanne, Alain, d'Arbois, Wilfrid, du Bois-de-Boulogne, Bergeron, d'une partie du boulevard Laurier et d'une partie du chemin Saint-Charles et prévoyant un emprunt au montant de 9 250 000\$ (TECQ III), soit adopté sous le numéro 599.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 197-04-2016

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le règlement décrétant des travaux de pavage de la couche d'usure sur la rue de la Soeur-Marie-Rose et prévoyant un emprunt au montant de 196 000\$, soit adopté sous le numéro 635.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 198-04-2016

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le règlement décrétant des travaux de gestion de l'érosion et de stabilité de talus en bordure du canal de dérivation de la rivière Mascouche et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 4 349 294\$, soit adopté sous le numéro 658.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 199-04-2016

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le règlement ayant pour objet de rembourser à la MRC Les Moulins les coûts reliés aux travaux de retraits d'embâcles, de protection contre l'érosion et de stabilisation des talus du tronçon d'un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon, près de la place du Gryon et de la rue de la Coulée, et prévoyant un emprunt au montant de 2 875 709\$, soit adopté sous le numéro 659.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 200-04-2016

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement décrétant des travaux d'inspection télévisée des réseaux d'égouts dans les rues Villeneuve, des Primevères, des Perdrix, des Pélicans, Plaza, Antonio, Figaro, Florence, Angelo, Marco, des Furets, Jacques, Marie-Josée, Johanne, Alain, d'Arbois, Wilfrid, du Bois-de-Boulogne, Bergeron, d'une partie du boulevard Laurier et d'une partie du chemin Saint-Charles et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 135 200\$ (TECQ III), soit adopté sous le numéro 660 .

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 201-04-2016

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de retirer le nombre de logements minimal ou maximal autorisé par terrain dans les zones 0464-91 (Domaine du Parc) et 9364-35 (Angora) et la modification de diverses dispositions particulières dans la zone 0464-91 (Domaine du Parc), soit adopté sous le numéro 1001-262.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

La conseillère Marie-Josée Beaupré se retire et s'abstient de voter, dû à son intérêt au point 14 de la résolution suivante.

RÉSOLUTION NO : 202-04-2016

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 7 avril 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR André Fontaine**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 7 avril 2016 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 32 :

- 1. D15-1908 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
302, 4^{ème} Avenue / lot 4 868 203
Construction Poly-Concept inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Dessins Drummond et le plan d'implantation réalisé par Sanscoucy, arpenteur-géomètre, le tout identifié " Annexe # D15-1908 ".

- 2. D16-0365 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
304, 4^{ème} Avenue / lot 4 868 202
Construction Poly-Concept inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans et élévations réalisés par Construction Poly-Concept inc. et le plan d'implantation réalisé par Sanscoucy, arpenteur-géomètre, le tout identifié " Annexe # D16-0365 ".

3. **D16-0456** **Projet de construction résidentielle révisé (URBANOVA)**
663, rue Anne-Hébert / lot 5 704 642
7904304 Canada inc.

QUE le conseil municipal autorise la modification proposée à l'ensemble des bâtiments multifamiliaux regroupant 60 unités de maison de ville réparties dans 15 bâtiments selon le cahier de présentation révisé, réalisé par M. Luc Denis, architecte, le tout identifié "Annexe # D16-0456 ", et ce, aux conditions inscrites à la résolution numéro 473-09-2015 ainsi qu'à la condition suivante :

1. Que les mezzanines soient autorisées pour toutes les unités d'habitation, et ce, tel que l'aménagement type proposé.

4. **D16-0304** **Projet d'affichage « Structures XL »**
3005, rue des Bâtisseurs / lots 3 440 342 et
3 694 362
Enseignes Barbo

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Structures XL " selon le plan réalisé par Enseignes Barbo, le tout identifié " Annexe # D16-0304 ".

5. **D16-0303** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
4506, rue Bigras / lot 5 626 440
Nancy Phaneuf

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par Les Dessins Drummond et le plan d'implantation réalisé par le groupe XYZ Civitas, le tout identifié " Annexe # D16-0303 ".

6. **D16-0377** **Projet de rénovation extérieure industrielle et d'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 25 cases**
1029, boulevard des Entreprises / lot
3 136 188
Dimensions Portes-Fenêtres

QUE le conseil municipal autorise la rénovation industrielle selon le plan réalisé par TLA architectes, le tout identifié "Annexe # D16-0377 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que la plantation d'un arbre aux 10 mètres soit prévue le long de la bande végétale donnant front sur l'autoroute.
2. Que la section arrière aménagée proposée en gravier soit recouverte d'une surface d'asphalte, de béton ou de pavé.

7. **D15-2427** **Projet d'affichage « Belterra » et concept d'affichage pour l'ensemble du bâtiment**
1015, rue des Forges / lot 5 730 184
Belterra Corporation

QUE le conseil municipal autorise le concept d'affichage pour le bâtiment industriel 1015-1037, rue des Forges, selon le plan réalisé par le requérant, le tout identifié " Annexe # D15-2427", à la condition suivante:

1. Que le message des enseignes ne comprenne pas de numéro de téléphone.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Belterra " selon le plan réalisé par Enseigne Louis-Philippe, le tout identifié " Annexe # D15-2427 ".

8. **D15-2432** **Projet d'abattage d'arbres dans un boisé protégé**
5600, boulevard Laurier / lot 2 921 711
Pépinère Di Sabatino & Fils Itée

Ce dossier est reporté.

9. **D16-0361** **Projet de constructions accessoires**
218, rue du Grand-Héron / lot 4 301 403
Jean Claveau

QUE le conseil municipal autorise le projet de constructions accessoires (clôture et terrasse) selon le plan réalisé par F.B. concept inc., le tout identifié " Annexe # D16-0361 ".

10. **D16-0328** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
3485, rue Jean / lot 3 249 547
Michel Brosseau

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par ATASS architecte inc. et le plan d'implantation réalisé par ATASS architecte inc., le tout identifié " Annexe D16-0328", et ce, conditionnellement à ce que le demandeur soumette un rapport d'ingénieur attestant la conformité de l'installation sanitaire en vertu du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

11. **D16-0255** **Projet d'agrandissement résidentiel**
1495, rue de Lachenaie / lot 2 442 517
Sylvain Dufresne-Roy

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Sylvain Dufresne-Roy, le tout identifié " Annexe # D16-0255".

12. **D15-2331** **Projet de rénovation résidentielle**
171-173, rue Laurier / lot 2 441 965
Jocelyne Chaput

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Mme Jocelyne Chaput, le tout identifié " Annexe # D15-2331".

13. **D16-0364** **Projet d'affichage « Armoires Agly »**
1124, rue Lévis / lot 2 915 183
9243-8498 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Armoires Agly " selon le plan réalisé par Zone enseignes + éclairage, le tout identifié " Annexe # D16-0364".

14. **D16-0308** **Projet d'agrandissement résidentiel et ajout**
d'un logement de type « Uniplex »
1985, rue Louis-Hébert / lot 4 046 464
Marie-Josée Beaupré

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Dessins Drummond, le tout identifié "Annexe # D16-0308".

15. **D16-0281** **Projet de construction d'un mur de**
soutènement
751, rue Marcel-De La Sablonnière / lot
5 294 754
Arbec / Medifice Immobilier S.E.N.C.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement institutionnel (muret et paysagement) selon le plan réalisé par Projet Paysage, le tout identifié " Annexe # D16-0281 ".

16. **D16-0437** **Projet de rénovation commerciale**
1393, boulevard Moody / lot 2 438 484
Méto Richelieu inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale selon le plan réalisé par BLH Architectes, le tout identifié " Annexe # D16-0437 ", et ce, à la condition suivante :

1. Que l'enseigne publicitaire existante sur le bâtiment « Super Prix » soit retirée.

17. **D16-0395** **Projet de construction d'un immeuble**
commercial « Beudoin Monahan »
1562, rue Nationale / lot 5 088 465
9187-7209 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation commerciale selon les plans réalisés par Neuf Architectes et Fahey + associés, le tout identifié "Annexe # D16-0395 ", et ce, aux conditions suivantes:

- 1- Que le demandeur s'engage à déposer des garanties financières remboursables de 100 000 \$ pour le bâtiment ainsi qu'un montant de 15 000 \$ pour les aménagements paysagers, et ce, afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux;

- 2- Que les aménagements paysagers de l'aire de stationnement soient bonifiés dans l'objectif d'une réduction des îlots de chaleur par la présence d'arbres à grand déploiement pour tendre vers une canopée de 40% des espaces minéralisés ;
- 3- Que les aménagements extérieurs comprennent des mobiliers urbains (ex. : colonnes lumineuses) ;
- 4- Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis ;
- 5- Que les enseignes fassent l'objet d'une nouvelle demande de PIIA.

**18. D16-0302 Projet d'agrandissement résidentiel
307, rue O'Connor / lot 2 920 856
Karine Bélanger**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Jean Trépanier, le tout identifié "Annexe # D16-0302".

**19. D16-0108 Projet d'affichage « Centre dentaire »
3053, boulevard de la Pinière / lots 3 445 711
et 4 955 635
Le Groupe Médiagraphe**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Centre Dentaire" selon le plan réalisé par Le Groupe Médiagraphe, le tout identifié " Annexe # D16-0108 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que le message de l'enseigne détachée ne comprenne pas de numéro de téléphone ;
2. Que l'enseigne publicitaire proposée sur le bâtiment soit retirée.

**20. D15-2420 Projet d'affichage « Draperies Pierre
Cholette Stores Design » et « Benjamin
Moore Stores Design »
294-298, montée des Pionniers / lots
3 523 185 et 3 123 187
Enseignes Rock Roux**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Benjamin Moore Stores Design " et " Draperies Pierre Cholette Stores Design " selon le plan réalisé par Enseignes Rock Roux, le tout identifié " Annexe # D15-2420".

**21. D16-0272 Projet d'affichage « Impôts SM »
305, montée des Pionniers / lot 1 946 670
Impôts SM**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Impôts SM " selon le plan réalisé par M. Ghislain Rivard, le tout identifié " Annexe # D16-0272 ".

- 22. D16-0399 Projet de constructions accessoires et aménagement paysager
246, rue du Prunier-Noir / lot 4 301 498
Jennifer Laberge**

QUE le conseil municipal autorise le projet de constructions accessoires (muret, clôture) et d'aménagement paysager selon le plan réalisé par Mme Jennifer Laberge, le tout identifié " Annexe # D16-0399 ".

- 23. D16-0312 Projet d'agrandissement résidentiel
4301, rue Ricard / lot 1 946 794
Julie Bissonnette**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Frédéric St-Marseille Architecture, le tout identifié " Annexe #D16-0312 ".

- 24. D16-0416 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
1520, rue Rodrigue / lots 4 243 041 et 4 247 608
Construction R. et R. Plante**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans et élévations réalisés par Les Créations N. Perron inc. et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié "Annexe # D16-0416".

- 25. D16-0444 Projet d'aménagement d'un stationnement extérieur de plus de 25 cases
5900, rue Rodrigue / lot 1 886 219
Ville de Terrebonne**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement de stationnement extérieur selon le plan réalisé par BC2, le tout identifié " Annexe # D16-0444 ", et ce, à la condition suivante :

1. Que les aménagements paysagers soient bonifiés dans l'objectif d'une réduction des îlots de chaleur par la plantation d'arbres à grand déploiement pour tendre vers une canopée de 40% des espaces minéralisés.

- 26. D16-0362 Projet de rénovation résidentielle
107, rue Saint-André / lot 2 439 090
May Sansregret**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Mme May Sansregret, le tout identifié " Annexe # D16-0362".

- 27. D16-0318 Projet d'agrandissement résidentiel
4393-4397, chemin Saint-Charles / lot 1 946 832
Nathalie Fréchette et Joël Roy**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Dessin Drummond, le tout identifié "Annexe # D16-0318".

- 28. D16-0140** **Projet d'affichage « Pizzeria 335 »**
1111, rang Saint-François / lot 3 110 667
9265-6891 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Pizzeria 335 " selon le plan réalisé par Publicité Logik, le tout identifié " Annexe # D16-0140".

- 29. D16-0112** **Projet d'agrandissement résidentiel**
430, rue Saint-Jean-Baptiste / lot 2 440 288
Pierre Goupil

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Alain Boucher, le tout identifié "Annexe # D16-0112".

- 30. D16-0148** **Projet de construction accessoire**
165, rue Saint-Pierre / lots 2 443 623,
2 443 622 et 2 443 626
Gestion C2s inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une remise selon le plan réalisé par M. Daniel De Angelis, le tout identifié "Annexe # D16-0148 ", et ce, à la condition suivante :

1. Que la couleur de parement extérieur s'apparente au bâtiment principal existant.

- 31. D16-0422** **Projet d'agrandissement résidentiel**
930, côte de Terrebonne / lot 2 921 499
Pierre Provencher

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Pierre Provencher, le tout identifié " Annexe # D16-0422 ".

- 32. D16-0181** **Projet d'affichage « Entrepôt du matelas Haut de gamme »**
1232, rue Yves-Blais / lots 3 419 739 et
3 419 740
International Néon

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce " Entrepôt de matelas Haut de gamme " selon le plan réalisé par International Néon, le tout identifié " Annexe # D16-0181".

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 203-04-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection de pavage des coupes 24 heures et 72 heures pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9033) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 mars 2016 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 mars 2016 à 11 h 01, à savoir :

Pavages Chartrand inc.	152 065,93\$ t.t.c.
Les Asphaltes J. Dumont inc.	152 629,31\$ t.t.c.
Pavage E Perreault inc.	163 831,61\$ t.t.c.
Aménagement De Sousa	185 923,20\$ t.t.c.
Construction Anor (1992) inc.	223 942,56\$ t.t.c.
Les Pavages Dancar (2009) inc.	224 477,19\$ t.t.c.
Pavage des Moulins inc.	267 259,39\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Pavages Chartrand inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 29 mars 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 169 073,18\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 11 avril 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Pavages Chartrand inc. n'apparaît pas au tableau des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consulté le 25 avril 2016;

ATTENDU la recommandation CE-2016-475-REC du comité exécutif du 13 avril 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **PAVAGES CHARTRAND INC.**, datée du 24 mars 2016, pour la réfection de pavage des coupes 24 heures et 72 heures, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, à compter du 13 avril 2016, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 132 260\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0160 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 204-04-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la modification du système de ventilation et ajout de contrôle à l'étage du 3630, rue Émile-Roy (SA16-9028) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 mars 2016 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 5 avril 2016 à 11 h 24, à savoir :

Lys Air Mécanique inc. 169 836,08\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Lys Air Mécanique inc. s'est avérée conforme d'après le rapport préparé le 5 avril 2016 par M. Silvain Ponton, ingénieur associé, de la firme Ponton Guillot ;

ATTENDU également le rapport daté du 6 avril 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 194 770\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 18 avril 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-511-REC du comité exécutif du 20 avril 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LYS AIR MÉCANIQUE INC.**, datée du 5 avril 2016, pour la modification du système de ventilation et ajout de contrôle à l'étage du 3630, rue Émile-Roy, le tout pour un montant de 147 715,66\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0175 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 205-04-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les aménagements extérieurs pour le nouveau pavillon Napoléon-Gauthier (SA16-6004) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 mars 2016 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 avril 2016 à 11 h 01, à savoir :

Pavage des Moulins inc.	832 096,79\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	847 626,63\$ t.t.c.
Lavallée et Frères (1959) ltée	896 000,00\$ t.t.c.
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	906 959,59\$ t.t.c.
Quadrax et Associés EG	937 900,00\$ t.t.c.
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 049 327,96\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
H2L Excavation inc.	1 043 385,01\$ t.t.c.
Excavation E.S.M. inc.	1 064 716,96\$ t.t.c.
G. Giuliani inc.	1 068 786,90\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 14 avril 2016 par Mme Sonia Simard, architecte associée de la société Éric Painchaud Architecte et Associés inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 13 avril 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 232 532\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 avril 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Pavage des Moulins inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 25 avril 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-513-REC du comité exécutif du 20 avril 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **PAVAGE DES MOULINS INC.**, datée du 12 avril 2016, pour les aménagements extérieurs pour le nouveau pavillon Napoléon-Gauthier, le tout pour un montant de 723 719,75\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 558.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0169 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 206-04-2016

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de réaménagement de l'intersection de la montée des Pionniers et de l'entrée du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur ainsi que la mise aux normes des systèmes de détection et la synchronisation des feux de circulation de la montée des Pionniers (SA16-3003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 mars 2016 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 avril 2016 à 11 h 01, à savoir :

Pavage des Moulins inc.	754 349,57\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	759 099,27\$ t.t.c.
Généreux Construction inc.	789 672,16\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 13 avril 2016 par M. Daniel Magown, ingénieur et chargé de projet de la firme Cima+ ;

ATTENDU également le rapport daté du 5 avril 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 807 310,76\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 avril 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Pavage des Moulins inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 25 avril 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-517-REC du comité exécutif du 20 avril 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **PAVAGE DES MOULINS INC.**, datée du 5 avril 2016, pour les travaux de réaménagement de l'intersection de la montée des Pionniers et de l'entrée du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur ainsi que la mise aux normes des systèmes de détection et la synchronisation des feux de circulation de la montée des Pionniers, le tout pour un montant de 656 098,78\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 531-1.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0163 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 207-04-2016

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 272-06-2014, adoptée le 9 juin 2014, acceptant la soumission de la société NORDIKeau inc. pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes pour contrat d'un (1) an pour une somme de 136 615,59\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA14-9030) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA14-9030 pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes a été renouvelée pour une première année (résolution 160-04-2015), que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour ce deuxième renouvellement ;

ATTENDU QUE l'article V du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 140 592,22\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,366%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 avril 2016 ;

ATTENDU la recommandation CE-2016-510-REC du comité exécutif du 20 avril 2016;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le renouvellement du contrat pour les services professionnels pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la station de la Pinière et de ses composantes avec la société NORDKeau inc., et ce, pour un (1) an, à compter du 9 juin 2016, le tout pour une somme de 122 280,69\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2016-0174 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 208-04-2016

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

Suivant la recommandation CE-2016-479-REC du comité exécutif du 13 avril 2016, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adhère au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) de la société Hydro-Québec et dépose une fiche d'initiative pour le projet restauration et amélioration d'un milieu humide du corridor de biodiversité Urbanova.

QUE demande soit faite à la société Hydro-Québec de verser à la Ville de Terrebonne la somme de 74 268\$ pour la réalisation du projet identifié ci-dessus.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention à cet effet à intervenir avec la société Hydro-Québec et tout autre document pertinent.

QUE M. Marc Léger, ing., chef de service du développement durable et de l'environnement à la Direction de l'urbanisme durable, soit et est mandaté pour représenter la Ville de Terrebonne aux fins de l'application du présent projet.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 209-04-2016

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme la conseillère Brigitte Villeneuve à titre de membre représentant de la Ville de Terrebonne au conseil d'administration de la Cité GénérAction 55⁺ en remplacement de la conseillère Marie-Claude Lamarche, laquelle agira à titre de membre substitut.

QUE la résolution numéro 621-12-2013 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 210-04-2016

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
